

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 4 Juin 2019
CO 053 DE

Page 1/3

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Yves DECOTE, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Anne DE ZAN, André PROST, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Michel MARTINS, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Bernard LAUBIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Yann PINGUAND, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Mathieu GERARD, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 65
Votants : 78

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Claude ROMANET (Vice-Président) à Jacques FAIVRE, Sylvie REGALDI à Bernard AMIENS, Jean-Jacques COURT à Michel FRANCONY (Président), Philippe BRUNIAUX à Martine VUILLEMIN, Cyril ACCARD GUILLOIS à René MOLIN, Bernard BRUNEL (arrivée 20h25), à Jean-François CETRE (Vice-Président), Jean-Luc LETONDOR à Florent GAILLARD, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Catherine CATHENOZ à Danièle CARDON, André JOURD'HUI à Véronique LAMBERT, Adrien LAVIER à Gilles BEDER, Clément FORET à Odile SIMON, Laurent MENETRIER à Jacques GUILLOT, soit 13 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : François BOUVERET à Michel MARTINS, soit 1 voix délibérative à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Josiane SCARABOTTO.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Frédéric LAMBERT, Daniel BERTOCCHI, Anne CHARLET.

Etaient absents : Jean-Baptiste BAUD, Rémy VIENNET, Christine CHATEAU, Patrice VILLALONGA (arrivée 20h30), Valérie PAQUIEZ, Gérard BOUDIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Jean-Luc BROCARD, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, Christian JAQUIER, Marie-Thérèse BROCARD, Christian PROST, Michel BONTEMPS, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel FEVRE.

Convocation faite le : 27 mai 2019

Objet : Etude d'opportunité et de faisabilité concernant un projet de « Cité des Vins » dans le Jura / choix du prestataire et demandes de financements.

Contexte

Le groupement que représentent le Pays Lédonien et la CCAPS, aux côtés du Comité Interprofessionnel des Vins du Jura (CIVJ), a lancé, suite à la délibération n° CO 035 DE prise le 2 avril 2019, une consultation afin de réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité concernant le projet d'une « cité des Vins » dans le Jura.

L'objectif de cette étude est d'analyser l'opportunité et la faisabilité d'un projet de « cité des vins » pour le Jura et de rassembler et mobiliser l'ensemble des acteurs, professionnels et touristiques concernés pour enclencher une phase opérationnelle dès 2020.

Cette étude s'appuie avant tout sur la volonté des acteurs locaux de soutenir

- D'une part le développement de la filière viticole qui progresse en production, en qualité et en pénétration de marché, notamment à l'export ;
- D'autre part les dynamiques territoriales autour de projets d'investissements, industriels et de tourisme haut de gamme en particulier, basés sur des marqueurs d'identité forts et d'inscrire ce projet structurant dans la filière œnotourisme.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 4 Juin 2019
CO 053 DE (SUITE)

Page 2/3

Objet : Etude d'opportunité et de faisabilité concernant un projet de « Cité des Vins » dans le Jura / choix du prestataire et demandes de financements.

Le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (2017 – 2022) de la Région a notamment l'ambition de faire de la Bourgogne-Franche-Comté, la première destination française d'œnotourisme. La Région soutenant d'autres grands projets structurants sur le territoire tels que, par exemple, la Cité des vins de Bourgogne ou encore la Cité internationale de la gastronomie et du vin de Dijon, le projet jurassien a tout-à-fait sa place dans ce défi régional.

La phase d'étude d'opportunité doit être engagée en tranche ferme et se compose :

- *D'un état des lieux (acteurs, projets territoriaux existants) ;*
- *De l'élaboration du concept de « cité des vins » (benchmark, publics cibles, proposition de scénarii avec modèle économique viable) ;*

La phase d'étude de faisabilité, en tranche optionnelle, concerne, pour un seul scénario retenu préalablement :

- *La faisabilité technique du projet (définition détaillée),*
- *Une estimation financière,*
- *Les modalités de mise en œuvre opérationnelles (portage, calendrier, partenariats).*

Résultat de la consultation

Le cahier des charges a été publié pendant un mois, entre le 12 avril et le 13 mai 2019. Lors de la clôture, 10 dossiers ont été déposés. Toutes les candidatures se sont avérées régulières (complètes et conforme aux exigences de l'appel public à concurrence, notamment en termes de prix : enveloppe maximale de 50 000 € HT).

A l'issue de l'analyse des offres, les 4 meilleures candidatures ont ensuite fait l'objet d'une audition, le 21 mai.

*Le jury, composé de 3 représentants élus et techniques des 3 structures (CIVJ, Pays Lédonien et CCAPS), propose de retenir l'offre de **Horwath HTL**, pour un montant global de **49 850 € HT, soit 59 820 € TTC**, répartis comme suit :*

- *Étude d'opportunité (TF) : 35 950 € HT (3000 € HT pour le développement et l'animation d'une plateforme collaborative en ligne « Jenparle® »),*
- *Étude de faisabilité (TO) : 12 400 € HT,*
- *Forfait de 1500 € HT de frais de déplacement.*

Plan de financement prévisionnel

Le projet étant reconnu d'intérêt au niveau régional, il peut être soutenu financièrement par :

- *La Région Bourgogne Franche-Comté, au titre du règlement d'intervention 42.01 « Aide au Conseil - Etudes touristiques », soit 19 940 € sur le montant de dépenses en HT,*
- *La Caisse des Dépôts et Consignations, qui accompagne les politiques publiques d'attractivité du territoire, sur des projets innovants (crédits d'ingénierie), soit 19 940 € sur le montant de dépenses en TTC,*
- *La CCAPS autofinance le solde soit 19 940 € sur le montant de dépenses en TTC (et avec une répartition avec le Pays lédonien, selon la convention de groupement - délibération n° CO 035 DE prise le 2 avril 2019).*

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 3/3

Séance du 4 Juin 2019
CO 053 DE (SUITE)

Objet : Etude d'opportunité et de faisabilité concernant un projet de « Cité des Vins » dans le Jura / choix du prestataire et demandes de financements.

Il est à noter que le CIVJ n'intervient pas directement dans le plan de financement de la prestation d'études proprement dite, mais contribuera en direct à la démarche en prenant à sa charge les frais annexes du groupe de travail (frais de déplacement, frais de bouche, reprographie, etc.).

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n°2016-360 (marchés publics) ;

VU la proposition du groupe de travail réunit en jury pour l'analyse puis l'audition des candidats ;

VU les possibilités de soutiens financiers auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté, du Commissariat de Massif et de la Caisse des Dépôts et Consignations ;

VU la délibération de la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura n° CO 035 DE prise le 2 avril 2019 et le groupement de commande engagé avec le Pays Lédonien, définissant les modalités de répartition du reste à charge (50/50) ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le territoire d'engager une telle démarche ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,

1 / APPROUVANT l'engagement par la CCAPS de l'étude d'opportunité et de faisabilité pour le projet d'une « cité des vins » dans le Jura, tel que présenté, en retenant l'offre proposée par Horwath HTL, pour un montant de 49 850 € HT, soit 59 820 € TTC ;

2 / APPROUVANT le plan de financement prévisionnel présenté ci-avant ;

3 / SOLLICITANT l'octroi de subventions au meilleur taux possible auprès de :

- De la Région Bourgogne Franche-Comté,
- De la Caisse des Dépôts et Consignations ;

4 / S'ENGAGEANT à prendre en charge en autofinancement la part de subvention non couverte par les aides sollicitées ;

5 / DISANT que les crédits sont à prévoir sur le budget 2019 (DM1) ;

6 / AUTORISANT Monsieur le Président de la CCAPS ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour le Président empêché, Pour copie certifiée conforme à l'original,
le 1^{er} Vice-Président, Le Président
Jean-François GAILLARD **Michel FRANGONY**



Envoyé en préfecture le 06/06/2019

Reçu en préfecture le 06/06/2019

Affiché le



ID : 039-200071595-20190604-CO053DE_2019-DE